

Allemagne

Le Comité de l'Union des Sociétés régionales de la Croix-Rouge de Bade et du Wurtemberg est composé de :

M. F. Schlotterbeck, *président* ; D^r Umhauer, *vice-président* ; Prof. D^r méd. Denning, *médecin régional*.

Belgique

Activité de la Croix-Rouge de Belgique ¹

Transferts des corps des prisonniers et des internés belges inhumés en Allemagne. — A la demande du ministère de l'Intérieur, la Croix-Rouge de Belgique assure, depuis mars 1947, le transfert des corps des prisonniers de guerre, prisonniers politiques et travailleurs déportés, décédés en Allemagne au cours de la guerre. D'avril à novembre, dix convois furent organisés et ramenèrent de la zone britannique d'occupation, 980 corps. En zone russe, les exhumations se poursuivent depuis mai dernier et les corps sont rassemblés, en attendant leur retour au pays, dans un cimetière provisoire à Berlin-Frohnau.

Actions de secours en faveur de pays étrangers. — 1. *Indes* : A la demande de l'ambassadeur de Belgique à Dehli et de Lady Mountbatten, la Croix-Rouge de Belgique a fait un don de trois tonnes de vivres, de vêtements, de matériel sanitaire et de matériel de transfusion sanguine, aux populations malheureuses de l'Inde.

2. *Egypte* : Afin de participer, dans la mesure de ses moyens, à la lutte contre l'épidémie de choléra qui sévit en Egypte, la Croix-Rouge a envoyé, par avion, au Croissant-Rouge égyptien, 1500 doses de vaccin anti-cholérique.

3. *Vietnam* : La Croix-Rouge de Belgique a envoyé un don de deux caisses de matériel de premiers secours et de médicaments.

Roumanie : Donnant suite à une demande du Gouvernement belge, elle a réuni des dons divers pour une valeur de cinq mil-

¹ Document obligeamment communiqué par la Croix-Rouge de Belgique, le 22 novembre 1947.

lions de francs, à destination des populations malheureuses de Roumanie. La distribution de ces dons se fera par l'intermédiaire de la Croix-Rouge roumaine et de la Légation de Belgique à Bucarest.

Quinzaine de la sécurité. — Sous les auspices du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale de Belgique une « campagne d'hygiène, de sécurité et d'embellissement des lieux du travail » a été entreprise et s'est déroulée du 5 au 19 octobre.

La Croix-Rouge de Belgique a pris une part importante à cette campagne, en organisant, entre autres, des stands dans les douze expositions qui ont été ouvertes à cette occasion, des conférences publiques, des cours spéciaux dans ses sections locales et en assurant la propagande par la voix de ses Revues « Mieux Vivre », « Mooier Leven » et « Jeunesse-Servir ».

Cette campagne, qui a donné d'excellents résultats, marque le début d'une action permanente à laquelle la Croix-Rouge continuera de prendre part. Elle s'occupera, notamment, des Centres médicaux-sociaux destinés à protéger la santé des travailleurs, centres qu'elle a fondés dans diverses régions du pays.

Services d'ambulances-automobiles. — Afin de réorganiser ses services d'ambulances-automobiles d'une façon rationnelle, la Société a commandé, aux Etats-Unis, 50 ambulances ; dix ont été livrées. Elles permettront ainsi à la Croix-Rouge de Belgique — qui a le monopole des transports de malades par ambulances — de disposer de 35 Centres de transports automobiles, répartis dans tout le territoire belge.

Conseil national des bibliothèques d'hôpitaux. — Le Conseil national des bibliothèques d'hôpitaux, fondé en 1936 par la Croix-Rouge de Belgique, aux fins de pourvoir de livres les hôpitaux et les sanatoriums du pays, disposait à fin 1946 de 37 bibliothèques. En 1946, 205.579 ouvrages ont été prêtés ; 150 personnes, spécialement préparées à leur tâche, se consacrent bénévolement au service de distribution des livres dans les salles des établissements hospitaliers.

« *Welfare des hôpitaux* ». — Afin de compléter l'œuvre des bibliothèques d'hôpitaux, la Croix-Rouge de Belgique a ins-

Belgique

titué le service : « Welfare des hôpitaux », dont l'activité est réservée aux malades des hôpitaux civils.

S'inspirant de ce qui se fit en Grande-Bretagne dans cet ordre d'idées, lors de la dernière guerre, le but que se propose d'atteindre cet important service est d'améliorer l'état de santé morale des malades en leur procurant le moyen de faire des travaux manuels ; en mettant à leur disposition des jeux ; en leur procurant, au plus bas prix possible, de menus objets d'usage courant (articles de toilette, de correspondance, etc.).

L'organisation du Service « Welfare » comprend notamment un magasin (matières premières, outillage, jeux, etc.) ; un atelier où les matières premières sont préparées avant leur mise en œuvre par les malades ; une école où sont instruites les personnes, dames et jeunes filles qui s'offrent à devenir monitrices dans les hôpitaux. Dans chaque établissement hospitalier bénéficiant d'un « service Welfare » se trouve une équipe composée d'une directrice et de monitrices. Cette équipe se rend à l'établissement deux fois par semaine, enseigne aux malades les travaux manuels, distribue les matières et les outillages ; elle assure également le service de jeux et celui de la cantine ambulante.

Service « Instruction et récréation ». — Ce service, créé en novembre 1940, apporta, pendant la guerre, une aide intellectuelle aux prisonniers par l'envoi de 400.000 livres ; il organisa aussi les loisirs dans les camps et envoya, à cet effet, du matériel.

Depuis la libération, et dans l'intention de maintenir un contact permanent avec les Services de la défense nationale, le Service « instruction et récréation » exerce son action en faveur des militaires belges cantonnés en Belgique, en Grande-Bretagne et en Allemagne occupée.

Le nombre de volumes en circulation, au 31 décembre 1946, était de 69.000.

Hommage de la Belgique au Comité international de la Croix-Rouge

Voir ci-dessus, p. 982.